



Master MEEF Premier degré Parcours Professorat des écoles

Diplôme Master MEEF

Domaine d'étude Sciences Humaines et Sociales

Mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Premier degré

Parcours Professorat des écoles



La mention MEEF – Premier degré est destinée à préparer au concours pour le professorat en école primaire.

Objectifs

Le Master 1 prépare au concours (CRPE).

Le Master 2 offre 2 parcours :

- > **Parcours A** : étudiants admis au concours
- > **Parcours B** : renforcement vers le professorat des écoles (non-admis au concours) et/ou ouverture de projet vers des métiers du champ éducatif

Concours : Le CRPE

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, voici ce que vous devez savoir : Les nouveaux concours s'adressent principalement aux étudiants du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) au sein d'un Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Il se déroule en totalité à la fin de la première année de Master : admissibilité en avril, admission de juin à juillet.

Il est également ouvert aux étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme de Master ou de grade équivalent.

Les étudiants admis à ce concours seront, au cours de leur seconde année de Master (M2), rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.

Ils prendront leurs fonctions comme titulaires à la rentrée suivante.

Les étudiants qui valident le Master 1 et échouent le concours peuvent être découragés et envisager de renoncer à poursuivre. Pour éviter cela, un système d'entretien d'orientation va être mis en place où différentes options leur seront proposées pour déterminer s'ils doivent continuer ou non dans leur INSPE.

Pour plus d'info : <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

Pour qui ?

Conditions d'admission

Accès en M1

L'entrée en M1 est possible avec l'obtention d'une licence.

Accès en M2 Parcours A

De droit pour les étudiants qui ont validé le M1 et réussi le concours.

De droit pour les étudiants qui ont validé un autre M1 et réussi le concours.

Accès en M2 Parcours B

Pour les étudiants qui ont validé le M1, pas le concours mais qui souhaitent le représenter.

Pour les étudiants qui ont validé le M1, pas le concours mais qui se destinent aux métiers de l'éducation et de la formation.

- > Préparer sa candidature en Master
- > Modalités de candidature

Compétences

Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable ; maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ; maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ; concevoir et mettre en œuvre son enseignement ; organiser le travail de classe ; prendre en compte la diversité des élèves ; évaluer les élèves ; maîtriser les technologies de l'information et de la communication ; travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement ; se former et innover.

Le titulaire de ce diplôme est capable de :

- > Transmettre des connaissances et des compétences approfondies issues des champs disciplinaires dans lesquels il a été formé, en écoles
- > Concevoir et dispenser un enseignement / une formation adapté à son public
- > Construire et respecter une progression pédagogique
- > Choisir des méthodes, des moyens et des outils pédagogiques adaptés à la transmission des savoirs et savoir-faire
- > Concevoir des ressources éducatives et aider à leur mise en œuvre à tous les niveaux des cursus scolaires,
- > Connaître les programmes et référentiels scolaires des enseignements primaires

Et après ?

Poursuites d'études

Quelle que soit la spécialité : possibilité de préparer une thèse (suivant les conditions d'admission) dans une école doctorale de l'Université de Lyon ou dans une autre université en France ou à l'étranger.

Débouchés

Les diplômés du Master peuvent prétendre aux métiers suivants :

Parcours A

Enseignant dans l'enseignement primaire

Concours de la fonction publique française de catégorie A et de la fonction territoriale

Parcours B

Si réussite au concours : enseignant dans l'enseignement primaire

Concours de la fonction publique française de catégorie A et de la fonction territoriale